



PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles, détenues par votre kinésithérapeute, sont destinées à assurer la qualité et le suivi des soins. Elles sont couvertes par le secret médical et ne peuvent être communiquées à des tiers que dans les cas limités prévus par la loi.

Ce cabinet dispose d'un système informatique sécurisé destiné à faciliter la gestion et la télétransmission de votre dossier et de vos feuilles de soins.

Les informations recueillies lors de votre consultation feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage de votre professionnel de santé.

Votre kinésithérapeute se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes les informations nécessaires sur votre état de santé.